



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 janvier 2023

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE Christine CABEZAS, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,
Thierry BLIN, ayant donné son pouvoir à Yann GRISON,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h48

Secrétaire : Émilie BRICOUT

FINANCES

DL.23.001 - Débat d'orientation budgétaire

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L.23112-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique. Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2023 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2023 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexé à cette délibération,

Après présentation à la Commission Générale du 23 janvier 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 a eu lieu et sur la base du rapport annexé à la délibération

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 FEV. 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **08 FEV. 2023**

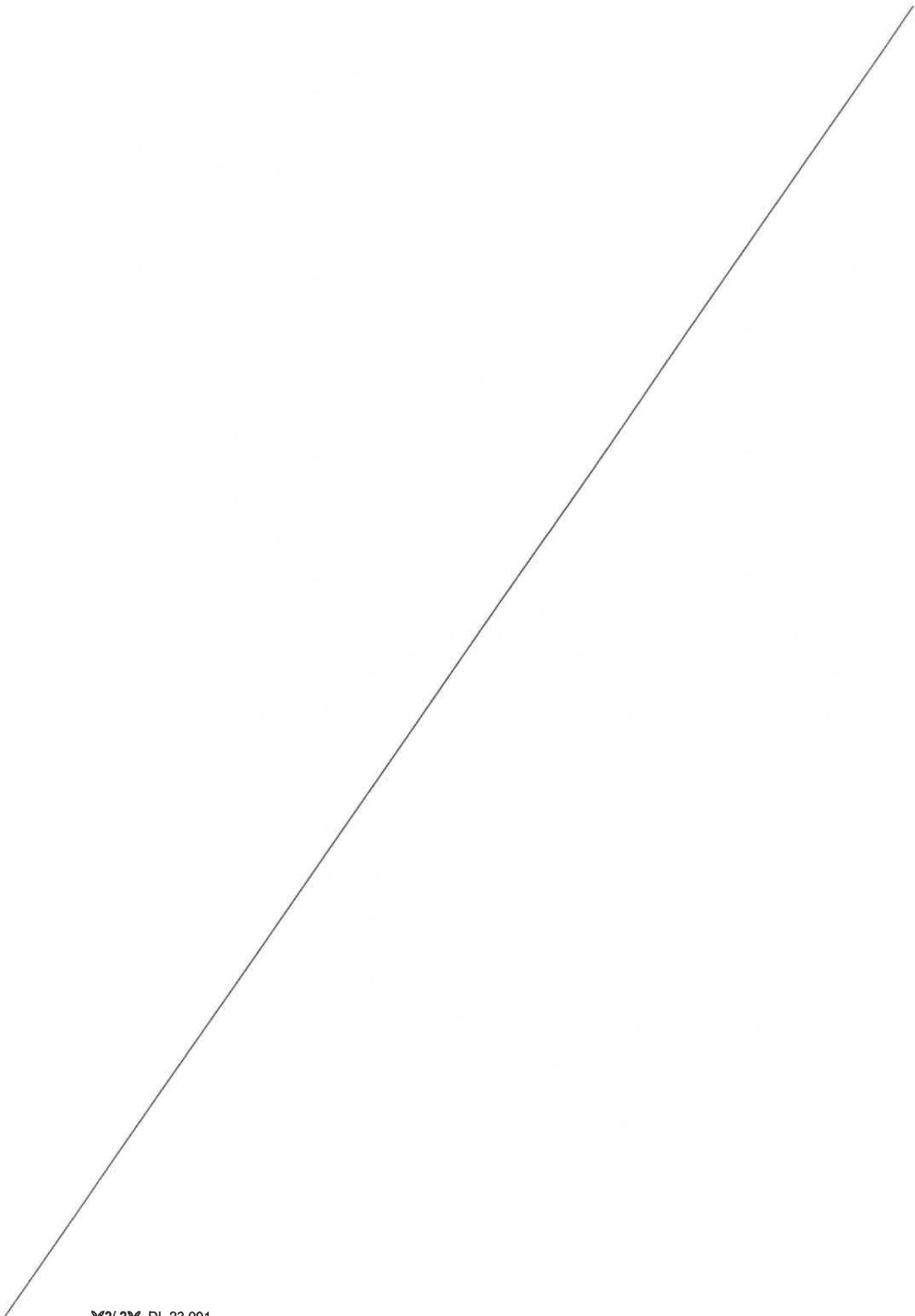
Notification le : **08 FEV. 2023**



08 FEV. 2023

Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_001
Objet :	Débat d'Orientation Budgétaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - Débats d'orientation budgétaire.
Identifiant unique :	045-214501694-20230208-DL_23_001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230208-DL_23_001-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.001 - FIN - Débat d'orientation Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230208-DL_23_001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295.4 Ko
Annexe (Document d'orientation et d'objectif) Nom original : Annexe 2 - 2023_Rapport_d'orientations_budgétaires.pdf Nom métier : 21_DO-045-214501694-20230208-DL_23_001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h00min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h00min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h00min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h08min32s	Reçu par le MI le 2023-02-08